

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents :

M. Patrick TAUSENDFREUND
M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

OBJET

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 – MISE SOUS PLI PROPAGANDE ET COLISAGE BULLETINS

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 – MISE SOUS PLI PROPAGANDE ET COLISAGE BULLETINS

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Les élections des conseillers municipaux et communautaires se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

La Préfecture sollicite la mairie de Montbéliard pour réaliser les travaux de :

- mise sous pli de la propagande électorale à destination des électeurs
- colisage et mise à disposition des bulletins de vote dans les bureaux de vote.

A cette fin, une convention doit être signée et transmise aux services de l'Etat avant le 20 octobre 2025.

Ces travaux seront réalisés par une cinquantaine d'agents municipaux volontaires rémunérés à partir de la dotation reçue de l'Etat.

La mise sous pli pourrait avoir lieu à l'Espace Thourot. Deux soirées de mise sous pli seraient prévues pour chacun des tours de scrutin.

Les dépenses liées aux travaux ci-dessus sont prises en charge par l'Etat, comme indiqué à l'article L.242 du code électoral. La commune bénéficiera du versement de crédits calculés en fonction du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, et du nombre de documents à mettre sous pli.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention proposée par la Préfecture.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025